

faire des perquisitions complètes, j'ordonne donc que l'Homme Véritable *Tchang*¹⁾ procède lui-même à l'envoi d'émissaires qui en tous lieux rechercheront et prendront les textes des livres susnommés ainsi que les planches servant à les imprimer; dans un délai de deux mois, on les apportera à *Yen king* (Péking), où on les entassera et où on les détruira par le feu. En outre, dans les cas où on aura transposé en les gravant sur des stèles ou des piliers, ou en les peignant sur des parois, des scènes conformes à ces textes mensongers, les *sien-cheng* (religieux taoïstes) de chacune de ces localités les enlèveront aussitôt en les grattant ou en les frottant. Les *sien-cheng* (religieux taoïstes) ne devront garder secrètement (rien de tout cela); s'il en est qui gardent secrètement (quelque chose) et si des gens les dénoncent, ces *sien-cheng* (religieux taoïstes) recevront un grand châtement²⁾. (Edit) rendu³⁾ le onzième jour du septième mois de l'année *wou-wou* (1258)».

Le grand pontife du Taoïsme, *Tchang Tsong-yen*, s'empessa d'obéir aux ordres de Koubilaï; il fit apporter à *Yen king* (Péking) une masse de livres et de gravures avec les planches servant à les imprimer et on les brûla solennellement au Sud-Ouest de la salle principale du temple *Min-tchong*⁴⁾.

Je placerai ici un autre édit dont la date, telle qu'elle est indiquée dans le *Pien wei lou*, paraît au premier abord embarrassante, car elle est ainsi conçue: «Donné à *K'ai-p'ing fou* le onzième jour du septième mois de l'année *wou-wou* de (la période) *tche-yuan*».

1) *Tchang Tsong-yen*; cf. p. 383, n. 3.

2) 那先生有大罪過者. Cf. p. 379, n. 1.

3) 行. Cf. p. 380, n. 9.

4) 憫忠寺正殿之西南 (*Pien wei lou*, ch. IV, p. 71 r°, col. 16).

La ville de *Yen-king* était alors, comme au temps des *Leao* et des *Kin*, un peu au Sud-Ouest de la ville actuelle de Péking; sur l'emplacement du temple *Min-tchong*, voyez la relation du voyage de *Wang Yi* (*Journ. As.*, Mai-Juin 1897, p. 417, n. 1).